

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

associations des pupilles de l'enseignement public Question écrite n° 74253

#### Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy sollicite l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des pupilles de l'enseignement public (PEP). Les PEP assurent des missions de service public de l'éducation en apportant sur l'ensemble du territoire national une contribution décisive pour la scolarisation et l'accompagnement éducatif de milliers d'élèves en difficulté sociale ou médicale. Depuis 1987, malgré des conditions budgétaires souvent difficiles, les conventions signées avec le ministère de l'éducation nationale ont permis aux PEP d'assurer la continuité et le développement de leurs actions par l'affectation de 146 emplois d'enseignants qualifiés, coordonnateurs départementaux et nationaux ; mis à disposition ou détachés. En 2003, la réduction de 10 % de la subvention ministérielle allouée a débouché sur la suppression de huit postes de détachés. Or il semble que pour 2005, une nouvelle réduction de 7 % soit envisagée. Une telle réduction aurait des conséquences dramatiques. Les PEP se retrouvent dans une situation précaire telle que la pérennité et le développement de ce réseau associatif participant étroitement au service public de l'éducation sont mis en cause. La réduction prévue de 7 % est inacceptable, il lui demande d'y renoncer et de maintenir les 146 emplois inscrits dans la convention ministérielle afin de garantir l'avenir de la fédération générale des PEP.

### Texte de la réponse

Le nouveau mode d'exécution du budget de l'État induit par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ne permet plus de reconduire des dispositions antérieures et notamment la mise à disposition d'agents publics. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à la rentrée 2006. Pour autant, l'association des pupilles de l'enseignement public recevra en lieu et place des mises à disposition une subvention d'un montant équivalent à leur rémunération.

#### Données clés

Auteur: M. Jean-Pierre Blazy

Circonscription: Val-d'Oise (9e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 74253

Rubrique: Associations

Ministère interrogé : éducation nationale Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 2005, page 8864 **Réponse publiée le :** 18 octobre 2005, page 9732